

DÉPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE
CANTON DE CARCASSONNE
MAIRIE DE LEUC
11250 LEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
4, roc de Courtes
DU 04/08/2025 au 09/08/2025

Le Maire de la Commune de Leuc,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route,
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
Vu la demande présentée par l'entreprise Suez eau France SAS, 8, rue Evariste Galois CS 635, 34535, Beziers cedex
le 10/06/2025 pour des travaux de terrassement + création branchement eaux usées au 4 roc de Courtes,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique sur le lieu des travaux,
Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1:

A compter du 04/08/2025 et pour une durée de 5 jours, le 4 roc de Courtes est soumis aux prescriptions définies ci-dessous :

- **Circulation interdite pour tout véhicule**
- **Interdiction de stationner pour tous véhicules**

Article 2 :

Les signalisations réglementaires conformes aux prescriptions ci-dessus seront installées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3

Monsieur le Maire de Leuc, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Limoux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Leuc, le 10 juin 2025

Le Maire, Jean-Marie Jordy

